

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DECRET N°            /MPP/DGFP/DGCI/GR  
portant reclassement et nomination de  
Monsieur OBALEKA (Séraphin) Instituteur des  
Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I  
des Services Sociaux (Enseignement)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/69 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions  
d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E. (actuellement  
A.B.C.D.) des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires,  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières  
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le  
tableau hiérarchique des Cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant  
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°  
64/165 du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des Cadres de l'Enseigne-  
ment ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-  
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-  
tions administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/15 du 23 Juin 1993 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-  
sation des intérimaires Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3177/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 19 Mai 1988  
portant promotion au titre de l'année 1986 de certains Instituteurs des  
Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)  
en tête : MOUKALA Emmanuel.

(/u l'arrêté n° 415/MTSS-DGFP-DGPCE-SSC du 08 Mars 1990,  
autorisant Certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement  
Santé Publique, Jeunesse et Sports), Techniques (Agriculture), Adminis-  
tratifs et Financiers (SAF) et Agents Contractuels, déclarés admis au  
concours professionnel, à suivre un Stage de formation à l'Ecole Supé-  
rieure du Parti SAMORA Moïses Natchel, en tête : NGOULOU Patrice ;

(/u la Note de Service n° 181/MESST-ISSS- (CT)-SSE du 26 Juillet 1991, portant admission des Etudiants de l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (Cycle de Transition) au Diplôme d'Etudes Supérieure des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), session de Juillet 1991 ;

(/u la decision n° 85/162-PCT-CC-BP-SCC-ESP du 12 Juillet 1985, Portant admission au Concours d'entrée à l'Ecole Supérieure du Parti au titre de l'année académique 1985-1986 ;

(/u la lettre n° 077/NEPS-DGAS-DPAA-SP-DFP du 13 Janvier 1992 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE .-

Article 1er. - En application des dispositions du décret N° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur ~~Monsieur~~ CBALEKA (Séraphin) Instituteur de 4° échelon indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Option : Philosophie, Session de Juillet 1991, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est reclassé à la Catégorie A, Hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant.

Article 2. - Le présent décret ~~qui~~ prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 19 Août 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à, l'issue de son Stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 28 AOUT 1993

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

General Jacques Joachim YHOMBY BONGA .-

Jean Prosper KOYO .-

AMPLIATIONS

JORC.....	1		
DGFP/DGCA.....	3	INTERESSE.....	1
DGFP/DLC.....	2	SGG/BC.....	2.-
DGB.....	3		
DGCF.....	3		
MENCRSEJS, DPAA.....	3		
DOSSIER.....	3		